

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Demandes de subventions départementales formulées par des associations ou organismes à caractère éducatif au titre de l'année 2016- 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'année 2016, à des associations ou à des organismes à caractère éducatif des subventions de fonctionnement pour un montant total de 108 840,00 €, conformément au tableau joint en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Le montant de la dépense correspondante soit 108 840,00 € sera financé sur les crédits de paiement au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée